

cette époque. C'était une lettre assez longue. Je ne sais pas si j'aurai le temps de vous en donner lecture. Je crois que, si nous pouvions en discuter de nouveau cet après-midi, je pourrais peut-être vous donner plus de détails.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pourriez-vous vous rendre au ministère et en discuter avec les fonctionnaires qui s'y trouvent ?

Le chef MEWASSIGE: Bien voici, j'ai écrit au ministère et je n'ai jamais obtenu satisfaction de ce côté. Évidemment, si j'avais obtenu satisfaction, je serais d'accord pour me rendre là-bas et rencontrer les gens du ministère. J'ai d'autres problèmes également dont je voudrais saisir le Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Bien, il ne dépend pas du Comité de décider si nous allons continuer cet après-midi ou non. Je ne sais pas si les membres du Comité sont disposés à continuer cet après-midi durant un certain temps, mais si vous avez d'autre chose à discuter, je crois que nous pourrions vous donner l'occasion de le faire. Les membres du Comité seraient-ils d'accord pour se réunir à 2 heures et demie ?

Le sénateur HORNER: Cela me plaît.

Le sénateur MACDONALD: Peut-être devrions-nous fournir cette occasion à ces messieurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je suis d'accord. Ces gens-là ont fait un long voyage pour venir nous exprimer leurs opinions et je crois que nous devrions faire en sorte de les entendre.

M. THOMAS: Entendrons-nous les témoignages des représentants de la société Elizabeth Fry ?

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous n'avons pas reçu de demande de leur part de se présenter devant le Comité.

Les membres du Comité sont-ils d'accord pour se réunir à nouveau cet après-midi à 2 heures et demie ? La cloche sonne actuellement et nous devons nous rendre à la Chambre des communes. Nous ajournons donc jusqu'à 2 heures et demie cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

VENDREDI 24 juin 1960.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre et nous allons commencer la séance.

Je crois que le chef Mewassige désire prendre la parole d'abord.

Le chef MEWASSIGE: Monsieur le président, mesdames et messieurs du comité, je désire exprimer mon opinion sur l'article 88 de la loi sur les Indiens. Quelques-uns de nos membres qui travaillent sur la réserve, à l'usine d'acide sulfurique établie par la *Noranda Mines Limited*, ont été l'objet de saisies-arrêts de la part de certains marchands de la région environnante. Ce sont des membres de la bande qui travaillent à cette usine même. Pour ma part, je crois que cela va à l'encontre de l'article 88 de la loi sur les Indiens.

Je désire vous donner lecture d'une lettre que j'ai envoyée à M. Frank Howard, membre du Comité, l'an dernier. J'avais l'impression qu'elle serait soumise au Comité avant ce moment. En lisant le compte rendu des débats de la Chambre des communes de l'an dernier et de cette année, je n'ai vu en aucun endroit que ce problème avait été soumis à votre Comité. Il s'agit d'une lettre assez longue. J'en avais prêté un exemplaire au colonel Jones. Je vais vous donner lecture des deux premiers paragraphes. Cette lettre est datée du 24 mars 1959 et elle est envoyée à M. Frank Howard, député, Chambre des communes:

Cher monsieur:

J'accuse réception de votre lettre en date du 4 mars au sujet de la modification envisagée de la loi sur les Indiens, et je peux dire que je